

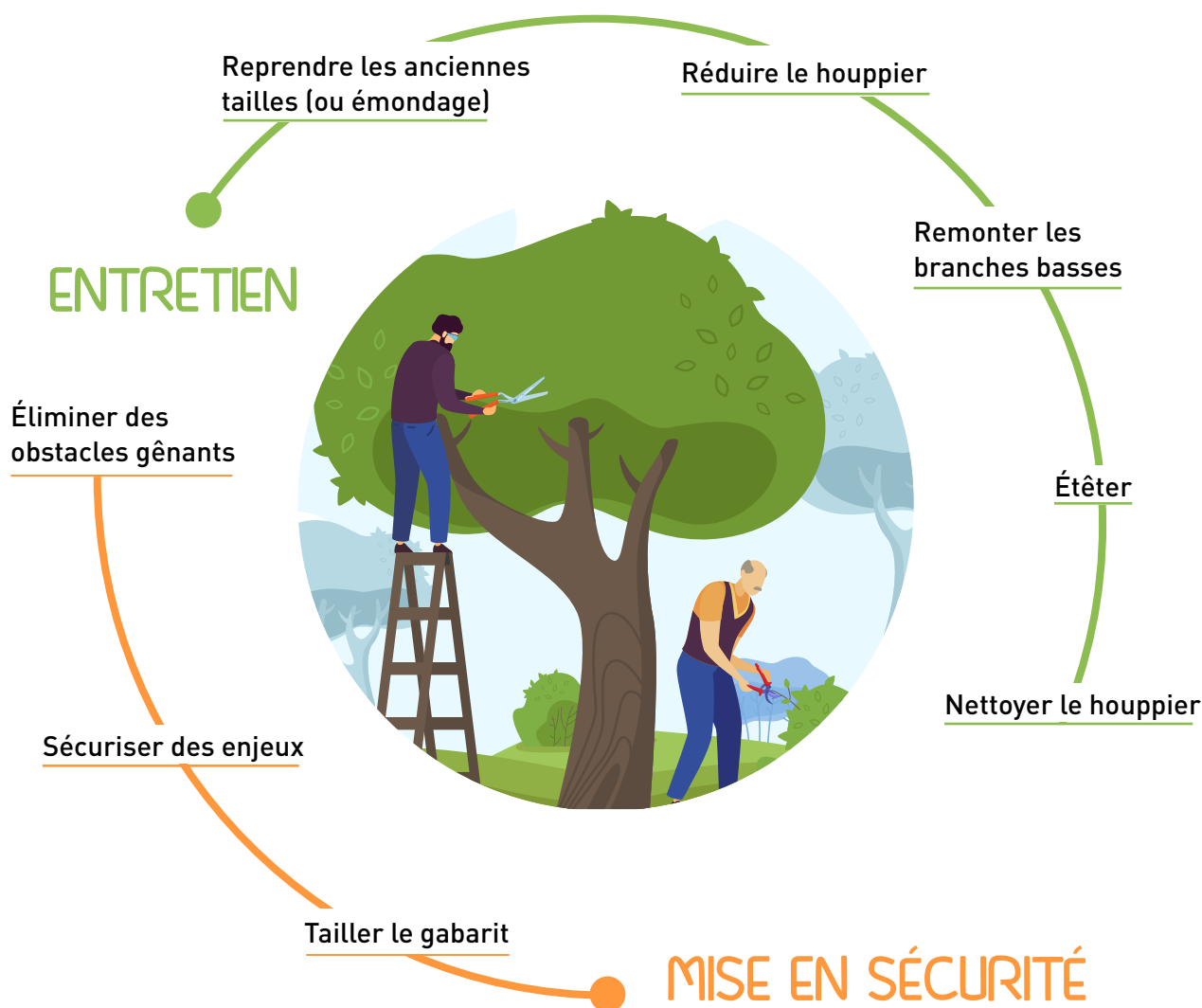
Fiche
technique

Élagage et taille

La taille n'est pas obligatoire et n'est jamais bénéfique à l'arbre. Dans le cas où la taille s'avère nécessaire, l'adoption de bonnes pratiques est essentielle pour un développement de l'arbre dans son environnement. Ces pratiques sont basées sur un savoir-faire, mais aussi sur la connaissance physiologique de l'arbre.

Cette fiche a pour objectif d'établir les principales actions à réaliser sur un arbre, en fonction de son environnement et de son développement. Réaliser un entretien adapté permet de garantir son bon développement et sa longévité.

Quel type d'élagage ?





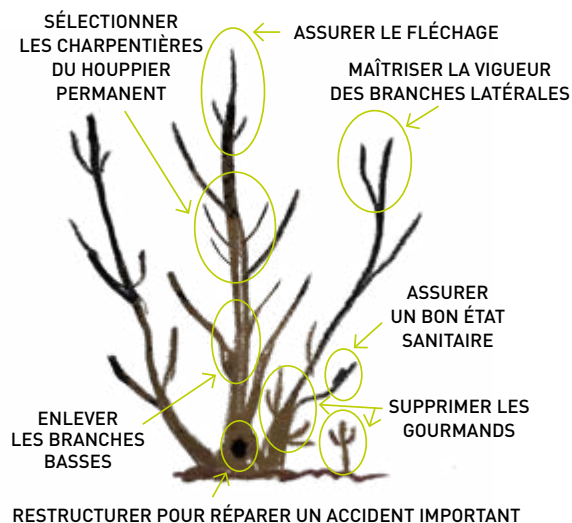
Conseils pratiques sur la taille des arbres

En milieu urbain contraint, il est préconisé d'effectuer des **tailles de formation régulière** pour guider la croissance de l'arbre et le maintenir dans un bon état sanitaire. **Ces interventions permettront de réduire les besoins en intervention une fois l'arbre adulte.**

Tout au long de la vie d'un arbre, sa gestion doit être maintenue à l'identique pour éviter des problèmes mécaniques et/ou sanitaires.

Pendant les tailles, il y a différentes précautions à prendre pour ne pas enrayer le bon développement de l'arbre :

- **désinfecter les outils** entre les tailles d'arbres différents (éviter la propagation des maladies),
- **ne pas couper les branches charpentières,**
- **respecter l'architecture** de l'arbre,
- **éviter les tailles drastiques et les branches de gros diamètres,**
- **tailler à la bonne période.**



Comment tailler les jeunes arbres ?

Toute intervention sur les arbres nécessite une connaissance et une expertise. Il est recommandé de faire appel à un professionnel.

Types de taille	Objectif	Informations pratiques
Taille de formation	Former la tige et la charpente	Permet à l'arbre de développer son houppier en lien avec son environnement et selon la recherche esthétique
Taille d'entretien	Maintenir une forme ou un gabarit et anticiper la chute de bois mort	Suppression des repousses issues des têtes de chat ou des tailles en rideau, élagage des branches mortes ou gênantes
Taille d'éclaircissage	Éclaircir le houppier en respectant l'architecture et le port naturel de l'arbre	Pas ou peu de modification du volume de l'arbre
Taille de recalibrage	Maintenir une forme dans un gabarit constant	Légère réduction de toutes les faces architecturées tous les 5 ans en hiver ou en période végétative
Reprendre les anciennes tailles	Couper les branches au niveau des têtes de chat ou des coupes effectuées les années précédentes	Souvent utilisé dans le cas des trognes ou arbres têtards



À quelle période ?

La période de taille idéale se situe en hiver quand l'arbre est au repos. Les tailles de formation peuvent se faire en été.



Cas particulier : les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Dans le cas des EEE, toute intervention se fait en pleine période de montée de sève, de manière à fatiguer au maximum le sujet et limiter sa dissémination.

En milieu contraint, comment choisir le type d'élagage ?

Ces actions doivent être exceptionnelles car elles fragilisent l'arbre.

Actions	Définition	Contexte de mise en œuvre
Réduire le houppier	Couper les extrémités des branches en vue de diminuer le volume de la surface aérienne de l'arbre	L'arbre prend trop de place par rapport à son contexte
Étêter	Couper la flèche ou les branches les plus hautes de l'arbre	L'arbre prend trop de hauteur ou sa cime est dépérissante
Tailler le gabarit	Éliminer les branches non souhaitables	Souvent autour d'un enjeu, coupe des branches s'en rapprochant trop
Nettoyer le houppier	Éliminer les branches mortes et superflues	Constat de branches mortes à éliminer
Remonter les branches basses	Couper les rejets et branches basses sur le tronc	Plusieurs branches basses ou rejets sont présents sur l'arbre et ne sont pas souhaitables



Dans le cas où l'arbre est trop abîmé voire dangereux, l'abattage s'avère inévitable. Il est possible de laisser le tronc pour favoriser les niches écologiques s'il ne représente pas un danger pour les biens et les personnes.



Les équipes du Sicoval sont compétentes pour réaliser l'ensemble de ces opérations dans les normes et règles.



Ce que dit la loi

Tout propriétaire d'un arbre est responsable de son bon entretien et peut être tenu pour responsable en cas de manquement et de dégâts causés sur biens et personnes.

Selon les articles 1382 à 1384 du Code civil, lorsqu'un dommage ou préjudice survient, la responsabilité civile du propriétaire est engagée et oblige la réparation des dommages engendrés.
Cf Fiche juridique « Obligations et responsabilités des personnes publiques/privées »



LIEN :

[https:// www.arbresetpaysagesdautan.fr](https://www.arbresetpaysagesdautan.fr)